Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260610-2026_06_141-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JUIN 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 15/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le dix juin, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	03/06/2026
Date d'affichage de la convocation	03/06/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	19
Nombre de conseillers votants	19

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
Mme Nathalie FOUILLARD, conseillère municipale	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
Mme Corine CHAVOIX, conseillère municipale	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal

Etaient absents excusés : néant

Etait absent : néant

Pouvoirs :

M.Antoine DUREPAIRE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/06-141 : Objet : Formation des agents intervenant à la cantine – participation demandée à l'école Sainte Anne

Rapporteur : Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné

Pour améliorer le fonctionnement du restaurant scolaire et suite à l'inspection sanitaire de mai 2026, un devis de formation a été conclu avec l'organisme LABOCEA au montant de 777.60 € TTC pour 3h30 de formation.
Le personnel communal et celui de l'école Sainte Anne suivront cette formation.
Il est donc proposé de répercuter la moitié des frais à l'école privée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par :
19 voix pour

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260610-2026_06_141-DE

0 voix contre
0 abstention

- **Dit** que le montant de la formation de sensibilisation à l'hygiène sanitaire et à la sécurité alimentaire dispensée par LABOCEA sera répercuté à l'école Sainte Anne, à hauteur de 50% de son coût TTC.
- **Autorise** Mme la Maire ou son représentant à signer tous documents en lien cette délibération.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
De Rennes le : 15/06/2026
- *de la publication :*
Le : 15/06/2026
Le Maire, Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

Le Secrétaire de séance, M.Antoine DUREPAIRE

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)